

1
(N° 187.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 MARS 1847.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT *fait par* M. Henot, *au nom de la commission des naturalisations,*
sur la demande du sieur Jean-Jurgen Hinrichsen, *capitaine de navire au*
long cours.

MESSIEURS ,

Le sieur Hinrichsen est né à Fohr (Danemarck), le 26 septembre 1811; il navigue du port d'Anvers depuis le 21 novembre 1840, et il commande aujourd'hui le navire *Lesseliers*, appartenant à Jean Retsin, armateur à Anvers.

Les renseignements recueillis sur le compte du pétitionnaire établissent que c'est un marin expérimenté qui possède toutes les qualités requises pour un commandant; qu'il a toujours tenu une bonne conduite, et qu'il jouit de l'estime de ses commettants.

L'art. 8 de la loi du 21 juillet 1844 accorde au sieur Hinrichsen, en raison de sa qualité de capitaine de navire, l'exemption du droit d'enregistrement dû sur les actes de naturalisation, pourvu qu'il obtienne cette faveur endéans les trois années à dater de la promulgation de cette loi.

Les autorités sont d'avis que sa demande peut être favorablement accueillie.

Le Rapporteur,
HENOT.

Le Président,
J. MAERTENS.